

Revue annuelle du PCT 2018 – Résumé

Le système international des brevets

2018



OMPI

ORGANISATION MONDIALE
DE LA **PROPRIÉTÉ**
INTELLECTUELLE

Ce résumé présente les principales tendances observées en ce qui concerne l'utilisation du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) administré par l'OMPI. Pour accéder aux statistiques complètes, voir la Revue annuelle du Traité de coopération en matière de brevets – 2018, disponible en anglais à l'adresse www.wipo.int/ipstats.

Principaux chiffres pour 2017

615 400 (-1,4%)

Entrées dans la phase nationale du PCT

243 500 (+4,5%)

Dépôts de demandes selon le PCT

52 355 (+3%)

Déposants

126 (+1)

Pays dans lesquels les demandes selon le PCT ont été déposées

56,2% (-1,4 point de pourcentage)

Part des entrées dans la phase nationale du PCT dans les dépôts mondiaux de non-résidents

31,2% (+0,7 point de pourcentage)

Part des demandes selon le PCT dans lesquelles des femmes sont mentionnées en tant qu'inventrices

Note: La dernière année pour laquelle les données relatives à l'entrée dans la phase nationale du PCT sont disponibles est 2016. On entend par "déposants" les déposants dont le nom est indiqué en premier dans les demandes PCT publiées.

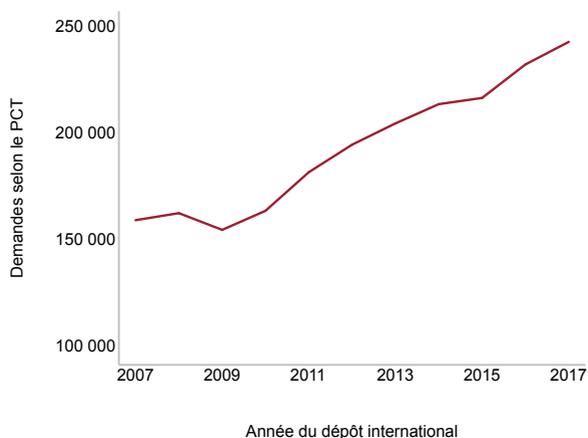
Section A: Statistiques concernant la phase internationale : demandes selon le PCT

Une année record pour les dépôts de demandes selon le PCT en 2017

Le nombre de demandes internationales de brevet déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) en 2017 est estimé à 243 500 (figure 1). Cela représente une augmentation de 4,5% par rapport à l'année précédente et une huitième année consécutive de croissance. Près de 3,5 millions de demandes internationales selon le PCT ont été déposées en tout depuis le lancement du système, en 1978. Le nombre de dépôts a augmenté chaque année, sauf en 2009, en raison du ralentissement provoqué par la crise financière mondiale.

Le nombre de demandes internationales selon le PCT a progressé de 4,5% en 2017.

Figure 1 – Évolution du nombre de dépôts de demandes selon le PCT entre 2007 et 2017



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2018

Le système du PCT couvre l'ensemble du globe

La Jordanie a rejoint le système du PCT en 2017, portant ainsi à 152 le nombre d'États parties à ce dernier. Au cours de l'année 2017, des déposants de 126 pays ont déposé des demandes selon le PCT, et 85 offices récepteurs ont reçu chacun au moins une demande selon le PCT, ce qui témoigne de la couverture géographique étendue du système. Avec 56 158 dépôts, l'Office des brevets

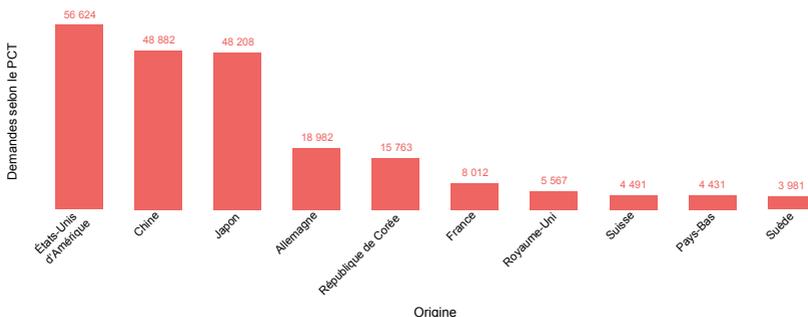
et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) est l'office qui a reçu le plus grand nombre de demandes selon le PCT, suivi de l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine (SIPO) (50 674), de l'Office des brevets du Japon (JPO) (47 425), de l'Office européen des brevets (OEB) (36 714), de l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) (15 830) et du Bureau international de l'OMPI (10 212).

La Chine devient le deuxième plus important utilisateur du système du PCT

Les déposants domiciliés aux États-Unis d'Amérique sont ceux qui ont déposé le plus grand nombre de demandes selon le PCT en 2017 (56 624), suivis des déposants de la Chine (48 882), du Japon (48 208), de l'Allemagne (18 982) et de la République de Corée (15 763) (figure 2). Le nombre de demandes selon le PCT déposées par la Chine connaît une croissance à deux chiffres chaque année depuis 2003. Cette croissance rapide et soutenue a conduit la Chine à dépasser en 2017 le Japon, qui occupait cette position depuis 2003, pour prendre le deuxième rang des pays d'origine des demandes selon le PCT.

La Chine est devenue le deuxième plus important pays d'origine de demandes selon le PCT.

Figure 2 – Nombre de demandes selon le PCT pour les 10 principales origines, 2017



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2018

Les déposants de la Chine, du Japon et des États-Unis d'Amérique ont été collectivement à l'origine de près des deux tiers (63,1%) de toutes les demandes selon le PCT déposées en 2017. Si l'on ajoute l'Allemagne et la République de Corée, le pourcentage des dépôts selon le PCT émanant des cinq pays de tête totalise 77,4%. La part combinée des cinq principales origines a augmenté chaque année entre 2009 et 2017, passant de 69,2% à 77,4%. Cette croissance s'explique principalement par une augmentation rapide du nombre des demandes effectuées par des déposants de la Chine et du Japon.

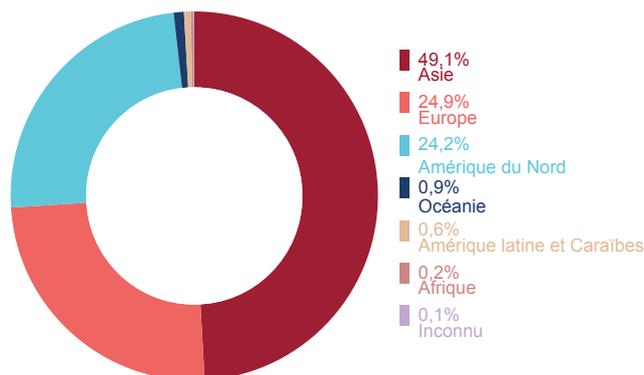
Au classement des 20 principales origines figurent 18 pays à revenu élevé, européens pour la plupart, et deux pays à revenu intermédiaire, à savoir la Chine et l'Inde (cette dernière ayant déposé 1603 demandes). En plus de ces 20 principales origines, d'autres grands pays à revenu intermédiaire ont également enregistré un nombre appréciable de dépôts de demandes selon le PCT, à savoir la Turquie (1235 demandes), la Fédération de Russie (1097 demandes), le Brésil (593 demandes), l'Afrique du Sud (301 demandes) et le Mexique (269 demandes).

Poursuite du déplacement vers l'Asie

Les pays d'Asie ont représenté 49,1% de l'ensemble des demandes selon le PCT déposées en 2017 (figure 3). Cela représente presque l'équivalent de la part combinée de l'Europe (24,9%) et de l'Amérique du Nord (24,2%). Les pourcentages les plus faibles du total des demandes selon le PCT sont ceux enregistrés par les pays de l'Afrique (0,2%), de l'Amérique latine et des Caraïbes (0,6%) et de l'Océanie (0,9%). La part de l'Asie a progressé chaque année depuis 1993, et est passée de 27,6% en 2007 à 49,1% en 2017, principalement en raison de l'augmentation des dépôts émanant de la Chine, du Japon et de la République de Corée.

Près de la moitié des demandes selon le PCT déposées en 2017 émanaient de l'Asie.

Figure 3 – Répartition des demandes selon le PCT par région, 2017



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2018

La majorité des dépôts selon le PCT sont effectués par le secteur privé

En 2017, le Bureau international a publié près de 223 600 demandes selon le PCT déposées par 52 355 déposants, ce qui représente une augmentation de 3% par rapport au nombre des demandes publiées en 2016. Le secteur privé a représenté 84,8% de l'ensemble des demandes selon le PCT publiées, devant les particuliers (8%), le secteur universitaire (5,4%) et le secteur des administrations et instituts de recherche publics (1,9%). Il existe toutefois des variations considérables d'un pays à l'autre. La part du secteur privé dans les demandes publiées en 2017 a été supérieure à 95% pour la Suède (97%) et le Japon (95,9%). En revanche, le secteur privé n'a compté que pour une faible part dans les dépôts selon le PCT pour l'Égypte (6,8%), l'Ukraine (6,5%), la République islamique d'Iran (6,2%) et le Kazakhstan (4,8%).

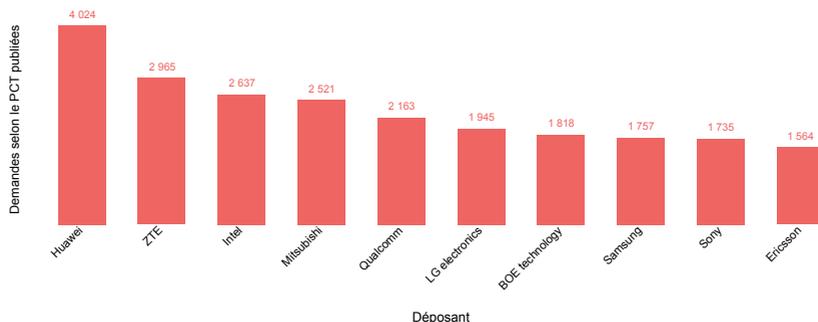
Huawei au premier rang des déposants de demandes selon le PCT du secteur privé

Pour la troisième fois depuis 2014, la société Huawei Technologies s'est classée au premier rang des déposants de demandes selon le PCT en 2017, avec 4024 demandes publiées, soit 332 de plus qu'en 2016. Après une forte baisse de 1158 demandes publiées par rapport à 2016, ZTE Corporation est passée, pour sa part, du premier au deuxième rang, avec 2965 demandes selon le PCT publiées. Toutes deux établies à Shenzhen, ces entreprises étaient suivies par Intel Corporation des États-Unis d'Amérique (2637), Mitsubishi Electric Corporation du Japon (2521) et Qualcomm Incorporated des États-Unis d'Amérique (2163) (figure 4). Parmi les 10 principaux déposants, sept sont établis en Asie, deux en Amérique du Nord et un en Europe.

Le classement des déposants selon le PCT en 2017 est dominé par des entreprises du secteur des télécommunications. Six des 10 principales entreprises déposantes – Ericsson, Huawei Technologies, LG Electronics, Qualcomm Incorporated, Samsung Electronics et ZTE Corporation – ont déposé la plus grande part de leurs demandes dans le domaine de la communication numérique.

Huawei Technologies au premier rang des déposants selon le PCT en 2017.

Figure 4 – Principaux déposants selon le PCT, 2017



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2018

L'Université de Californie toujours en tête pour le secteur universitaire

Avec 482 demandes selon le PCT publiées, l'Université de Californie a conservé la place de premier utilisateur du système du PCT qu'elle détient depuis 1993 parmi les établissements d'enseignement. Le Massachusetts Institute of Technology (278) s'est classé au deuxième rang, suivi de l'Université Harvard (179), de l'Université du Texas System (161) et de l'Université Johns Hopkins (129). Sur les 10 universités qui mènent ce classement, sept sont situées aux États-Unis d'Amérique et trois en République de Corée.

Le CEA conserve sa place de principal déposant de demandes selon le PCT pour le secteur des administrations et instituts de recherche publics

Pour la septième année consécutive, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) de la France s'est classé au premier rang des déposants de demandes selon le PCT du secteur des administrations et instituts de recherche publics, avec 300 demandes publiées en 2017. Il était suivi par la Fraunhofer-Gesellschaft zur Förderung der angewandten Forschung (Allemagne) (279) et la China Academy of Telecommunications Technology (204).

Sept pays sont représentés dans la liste des 10 principaux déposants de 2017. La première place pour le nombre de déposants revient à la France (3), suivie de la Chine (2), de l'Allemagne (1), du Japon (1), de la République de Corée (1) et des États-Unis d'Amérique (1).

Le domaine ayant fait l'objet du plus grand nombre de demandes selon le PCT est celui de l'informatique

L'informatique (19 122) est le domaine technologique qui a fait l'objet du plus grand nombre de demandes selon le PCT publiées en 2017, suivi de la communication numérique (18 400), des machines et appareils électriques et de l'énergie électrique (15 223) et de la technologie médicale (15 024). Le nombre de demandes selon le PCT publiées en 2017 est supérieur à 15 000 pour chacun de ces domaines. L'informatique a pris la première place au classement des domaines technologiques ayant fait l'objet du plus grand nombre de demandes en 2017 à la communication numérique, qui la détenait en 2016. Les quatre principaux domaines technologiques ont compté pour près du tiers (30,3%) de l'ensemble des demandes selon le PCT publiées en 2017.

Le nombre de demandes selon le PCT déposées en 2017 a augmenté par rapport à 2016 dans 30 des 35 domaines technologiques, avec notamment des taux de croissance à deux chiffres pour les dispositifs de commande (+16,7%), les procédés et appareils techniques (+14,9%), le transport (+ 11,8%), l'informatique (+11,4%) et les autres machines spéciales (+11,4%).

Hausse du nombre de femmes inventeurs citées dans les demandes de brevet selon le PCT

En 2017, les inventeurs cités dans les demandes de brevet selon le PCT comprenaient au moins un homme dans environ 95% des cas et au moins une femme dans 31,2% des cas. Bien que la proportion des demandes selon le PCT citant au moins une inventrice soit passée de 22,1% en 2003 à 31,2% en 2017, elle reste très faible. En volume, le nombre de demandes selon le PCT dans lesquelles l'un au moins des inventeurs est une femme a presque triplé entre 2003 (24 004) et 2017 (68 270). Seulement 16,4% de tous les inventeurs cités dans les demandes de brevet selon le PCT étaient des femmes.

Parmi les 20 principales origines, la République de Corée (50,3% de demandes selon le PCT citant des femmes inventeurs) et la Chine (47,9%) sont celles qui ont affiché la meilleure parité hommes-femmes, en restant toutefois loin de l'équilibre. La Belgique (35,7%), l'Espagne (35,4%), les États-Unis d'Amérique (32,8%) et la France (32,5%) sont également des pays dans lesquels la proportion des demandes de brevet selon le PCT citant des femmes inventeurs était relativement élevé.

Les demandes de brevet selon le PCT citant des femmes inventeurs ont été plus nombreuses, en 2017, dans les domaines technologiques en rapport avec les sciences de la vie (figure 5). Plus de la moitié des demandes selon le PCT citaient en effet au moins une femme inventeur dans les domaines de la biotechnologie (58,3%), des produits pharmaceutiques (56,3%), de la chimie organique fine (55,1%), de la chimie alimentaire (50,7%) et de l'analyse de matériels biologiques (50,6%).

Les femmes inventeurs étaient le plus fortement représentées dans les demandes selon le PCT se rapportant à la biotechnologie et aux produits pharmaceutiques.

Figure 5 – Part des demandes selon le PCT citant des femmes inventeurs, par domaine technologique, 2017



Part des demandes selon le PCT citant des femmes inventeurs (%)

Source: Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2018

Section B : Statistiques concernant les entrées dans la phase nationale du PCT

Après six années de croissance, le nombre d'entrées dans la phase nationale du PCT a reculé de 1,4% en 2016

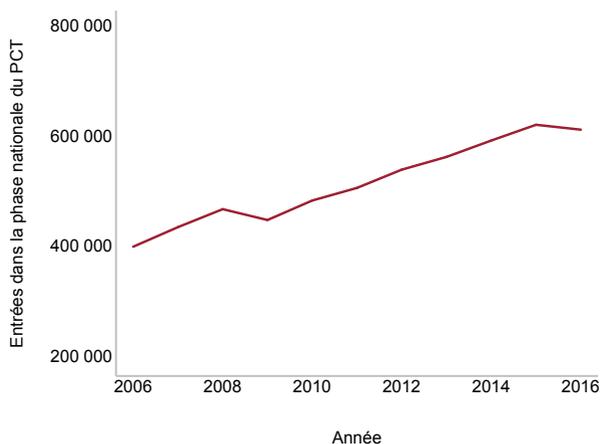
1 Les plus récentes statistiques disponibles auprès des offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle en ce qui concerne les entrées en phase nationale sont celles de 2016.

Le nombre d'entrées dans la phase nationale du PCT pour l'année 2016 est estimé à 615 400, ce qui représente une baisse de 1,4% par rapport à l'année précédente (figure 6).¹ Il s'agit du premier fléchissement du nombre d'entrées en phase nationale depuis 2009. Ce recul concerne pour l'essentiel des dépôts des États-Unis d'Amérique; le nombre d'entrées dans la phase nationale engagées aux États-Unis d'Amérique est passé de 192 933 en 2015 à 174 417 en 2016.

La part des entrées dans la phase nationale engagées par des non-résidents a représenté environ 83% du total en 2016. Elle a connu une légère tendance à la baisse ces dernières années, principalement en raison de la forte croissance du nombre d'entrées dans la phase nationale engagées par des résidents devant le JPO et l'USPTO. Par exemple, la part des entrées dans la phase nationale engagées devant le JPO par des déposants domiciliés au Japon a plus que doublé entre 2004 (15,2%) et 2016 (37%).

Après six années consécutives de croissance, le nombre d'entrées dans la phase nationale du PCT a connu une légère diminution en 2016.

Figure 6 – Évolution des entrées dans la phase nationale du PCT, 2006–2016



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2018

Environ le quart des entrées dans la phase nationale du PCT visaient la protection aux États-Unis d'Amérique

Avec 146 867 entrées en phase nationale, soit 24% du total mondial, l'USPTO a été de nouveau en 2016 l'office qui a reçu le plus grand nombre de demandes par la voie du système du PCT. L'USPTO était suivi de l'OEB (94 625), du SIPO (81 055), du JPO (59 893) et du KIPO (37 093). Collectivement, ces cinq principaux offices représentent environ 68% de toutes les entrées en phase nationale engagées en 2016.

La liste des 20 principaux offices comprend 10 pays et territoires à revenu élevé et 10 pays et territoires à revenu intermédiaire. En dehors du SIPO, les offices de pays d'origine à revenu intermédiaire ayant reçu le plus grand nombre de demandes d'ouverture de la phase nationale selon le PCT sont ceux de l'Inde (25 896), du Brésil (19 857), du Mexique (12 884) et de la Fédération de Russie (11 638).

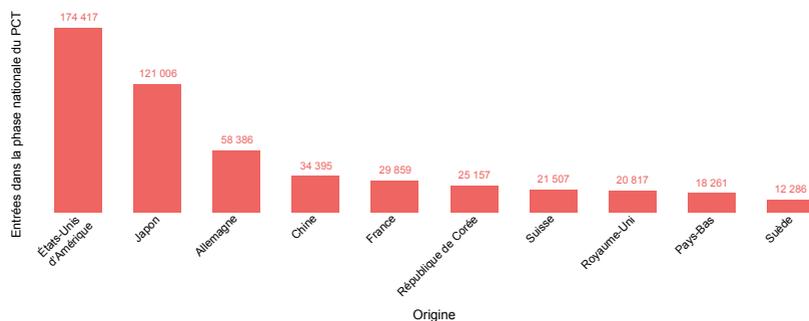
Malgré un recul de 9,6%, les déposants établis aux États-Unis d'Amérique sont ceux qui ont engagé le plus grand nombre d'entrées dans la phase nationale du PCT

En 2016, les déposants domiciliés aux États-Unis d'Amérique ont engagé 174 417 entrées en phase nationale, ce qui représentait une baisse de 9,6% par rapport à l'année précédente. Les déposants des États-Unis d'Amérique étaient suivis de ceux du Japon (121 006), de l'Allemagne (58 386), de la Chine (34 395) et de la France (29 859) (figure 7).

Parmi les 20 principales origines, le pays ayant enregistré la plus forte progression annuelle en ce qui concerne le nombre d'entrées en phase nationale est la Chine (+24,4%), qui connaît ainsi pour une troisième année consécutive une croissance supérieure à 20% à cet égard. La République de Corée (+8,7%) et l'Inde (+8,3%) ont également vu une nette augmentation en ce qui concerne les entrées en phase nationale. Les déposants établis aux États-Unis d'Amérique ont enregistré pour leur part leur première baisse du nombre d'entrées en phase nationale depuis 2009. Les entrées en phase nationale ont aussi connu un net fléchissement en Suède (-5,3%) et au Danemark (-3,8%).

Parmi les 10 principales origines, la croissance la plus rapide du nombre d'entrées dans la phase nationale du PCT en 2016 a été enregistrée par la Chine.

Figure 7 – Entrées dans la phase nationale du PCT pour les 10 principales origines, 2016



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2018

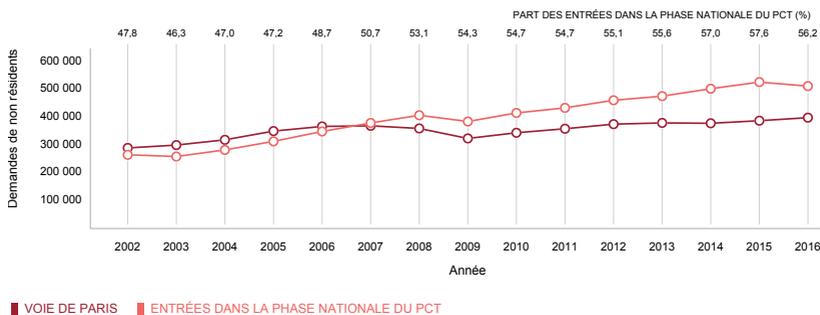
Sur le total de 146 453 demandes d'ouverture de phase nationale reçues par l'USPTO, environ un cinquième émanait, dans chaque cas, de déposants domiciliés dans deux pays, à savoir le Japon (21,8%) et les États-Unis d'Amérique (20,9%). D'autre part, la première place pour le nombre d'ouvertures de phase nationale est revenue aux déposants des États-Unis d'Amérique dans 15 des 20 principaux offices, et aux déposants du Japon dans les cinq autres offices. En particulier, les déposants établis aux États-Unis d'Amérique ont été à l'origine de plus de 45% de toutes les demandes d'ouverture de phase nationale reçues par les offices du Canada et du Mexique. Les déposants établis au Japon ont représenté, pour leur part, 47% des entrées en phase nationale engagées auprès de l'office de l'Allemagne, et 40% de celles engagées auprès de l'office du Viet Nam.

Le système du PCT a été utilisé pour 56,2% de l'ensemble des dépôts de non-résidents en 2016

Le nombre d'entrées en phase nationale engagées en 2016 dans le monde par des non-résidents (voie du PCT) est estimé à 512 200. En comparaison, le nombre de demandes de brevet déposées directement auprès des offices par des non-résidents ("voie de Paris") est d'environ 398 900. Par conséquent, 56,2% des demandes de non-résidents déposées en 2016 l'ont été par la voie du PCT, ce qui est légèrement inférieur au pourcentage de 2015, qui était de 57,6%, mais nettement supérieur à celui de 2002 (47,8%). Les données à long terme montrent que les deux voies ont évolué à la hausse, mais que celle du PCT a connu une croissance plus rapide (figure 8). La voie de Paris a affiché une hausse de 2,3% par an de 2002 à 2016, tandis que l'augmentation annuelle du nombre d'entrées en phase nationale de demandes de non-résidents a été de 4,8% au cours de la même période.

Les entrées dans la phase nationale du PCT ont représenté 56,2% de l'ensemble des dépôts de non-résidents en 2016.

Figure 8 – Évolution des demandes de non-résidents par voie de dépôt, 2002–2016



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2018

Sur les 20 offices ayant reçu le plus grand nombre de demandes de brevet de non-résidents en 2016, 17 les ont reçues majoritairement par la voie du PCT, les parts les plus élevées étant celles des offices d'Israël (95,5%) et de l'Afrique du Sud (90,4%), et les plus faibles, celles des offices de l'Allemagne (26,5%), du Royaume-Uni (27,4%) et des États-Unis d'Amérique (37,5%).

Si l'on examine les 20 principales origines des demandes déposées à l'étranger, on constate que les déposants de la Suède (71,5%), de la France (67,8%) et des Pays-Bas (67,8%) sont ceux qui ont le plus utilisé la voie du PCT pour les dépôts au niveau international, tandis que la part la plus faible de dépôts à l'étranger par la voie du PCT revient aux déposants de l'Inde (31,5%) et de la République de Corée (34,3%).

Section C : Statistiques sur le fonctionnement du système du PCT

Bureau international

Les dépôts électroniques ont représenté 96,2% de l'ensemble des dépôts selon le PCT

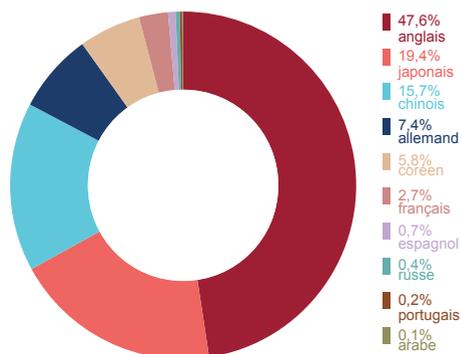
La part des dépôts selon le PCT effectués par la voie électronique a été de 96,2% en 2017; les 3,8% restants ont été déposés sur papier.

Moins de la moitié des demandes selon le PCT ont été publiées en anglais

En 2017, moins de la moitié des demandes selon le PCT (47,6%) ont été publiées en anglais; venaient ensuite le japonais (19,4%) et le chinois (15,7%). Ensemble, ces trois langues ont représenté 82,7% du total des demandes publiées (figure 9). Pour la première fois depuis la mise en œuvre du système du PCT, en 1978, la majorité des demandes selon le PCT publiées en 2017 l'ont été dans des langues autres que l'anglais. La part des demandes selon le PCT publiées en anglais a diminué depuis 2002, passant de près de 70% à 47,6%. À l'opposé, la part combinée des demandes selon le PCT publiées en chinois, en japonais et en coréen est passée de 21,8% en 2009 – l'année où le coréen est devenu une langue de publication – à 40,9% en 2017.

Près de la moitié des demandes selon le PCT ont été publiées en anglais en 2017.

Figure 9 – Répartition des demandes selon le PCT par langue et année de publication, 2017



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2018

Le Bureau international a traité plus de 95% des demandes selon le PCT dans un délai de trois semaines

En 2017, le Bureau international a effectué l'examen de forme de 87,5% des demandes selon le PCT dans les deux semaines suivant la date de réception de la demande, et traité 95,5% des demandes dans un délai de trois semaines. Ces délais sont les plus courts observés depuis 2007.

La publication des demandes a été effectuée dans la semaine suivant l'expiration du délai de 18 mois dans environ 78% des cas, et dans un délai de deux semaines dans la quasi-totalité des cas (99,6%). Lorsque le rapport de recherche internationale n'est pas disponible à la date de publication, la demande doit être publiée de nouveau avec le rapport lorsque celui-ci est reçu. La proportion des demandes republiées dans un délai de deux mois après la réception du rapport de recherche internationale a été de 89,5%.

Offices récepteurs

Dix-neuf des 20 principaux offices ont reçu la majeure partie de leurs demandes par la voie électronique

En 2017, la part des demandes selon le PCT reçues par la voie électronique par les 20 principaux offices récepteurs a été de plus de 99% pour l'USPTO et le JPO, et elle a été supérieure à 95% pour 11 de ces offices. L'office de la Fédération de Russie a été le seul à recevoir la majeure partie de ses demandes selon le PCT sur papier (86,6%).

L'Australie et la Finlande ont transmis toutes leurs demandes selon le PCT au Bureau international dans un délai de quatre semaines

Le délai moyen de transmission des demandes selon le PCT par les offices récepteurs au Bureau international a été inférieur à environ deux semaines et demie à compter de la date du dépôt international. En 2017, l'Australie et la Finlande ont transmis toutes leurs demandes au Bureau international dans un délai de quatre semaines. Les offices d'Israël, du Japon, de la République de Corée, du Royaume-Uni et de Singapour ont également affiché des taux de transmission très élevés, chacun d'eux ayant envoyé plus de 99,5% de ses demandes au Bureau international dans un délai de quatre semaines.

Administrations chargées de la recherche internationale

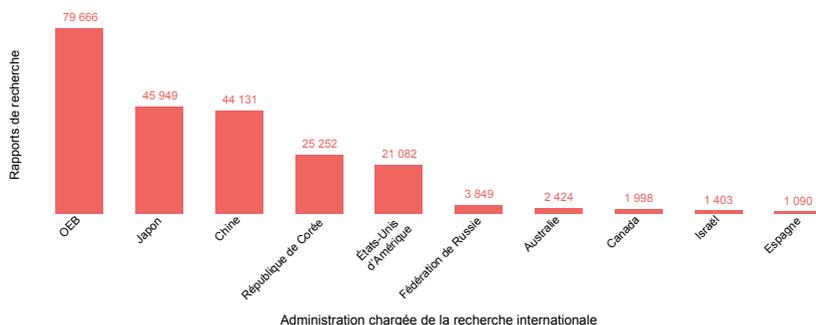
L'OEB reste l'administration chargée de la recherche internationale la plus sollicitée

En 2017, environ 231 400 rapports de recherche internationale ont été établis par les 22 administrations chargées de la recherche internationale. L'OEB a établi près de 80 000 rapports de recherche internationale, soit un peu plus du tiers du total. Il était suivi du JPO (45 949), du SIPO (44 131), du KIPO (25 252) et de l'USPTO (21 082) (figure 10). Ces cinq principales administrations chargées de la recherche internationale ont été collectivement à l'origine de 93,4% de l'ensemble des rapports de recherche internationale établis en 2017. Parmi les 10 principales administrations chargées de la recherche internationale, les plus fortes progressions ont été enregistrées par l'office de la Fédération de Russie (+44,7%) et le SIPO (+20,9%), tandis que plus le plus fort recul a été celui du KIPO (-10,5%).

Sur l'ensemble des rapports de recherche internationale devant être transmis au Bureau international dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de la demande, 84,1% l'ont effectivement été en 2017. Les offices du Japon, de Singapour et de l'Ukraine ont transmis plus de 99,5% de ces rapports de recherche internationale dans un délai de trois mois.

L'OEB a établi près de 80 000 rapports de recherche internationale en 2017.

Figure 10 – Rapports de recherche internationale établis par les 10 principales administrations chargées de la recherche internationale, 2017



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2018

Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20, Suisse

Tél.: +41 22 338 91 11
Tlcp.: +41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux extérieurs
de l'OMPI sont disponibles à l'adresse
www.wipo.int/about-wipo/fr/offices/

© OMPI, 2018



Attribution 3.0 OIG
(CC BY 3.0 IGO)

La licence CC ne s'applique pas au contenu de la
présente publication qui n'appartient pas à l'OMPI.

Imprimé en Suisse